



COMMUNIQUÉ

Assemblée Générale 2012 de l'AACC : renouvellement partiel du Conseil Administration et bilan d'une première année de mandat de Frédéric Winckler

Paris, le 13 juin 2012 - L'Association des Agences-Conseils en Communication (AACC) a tenu mardi 12 juin 2012 son Assemblée Générale ; L'occasion pour Frédéric Winckler, Président, et Marie-Pierre Bordet, Vice-Présidente Déléguée Générale de l'AACC, de dresser un bilan très positif des différentes actions menées par les différentes délégations, commissions et l'Interdélégation de l'AACC depuis un an.

" Il y a un an, j'avais souhaité faire de l'AACC un lieu d'actions. Actions pour faire la preuve de la valeur de nos industries créatives, actions pour défendre et faire évoluer nos métiers. La réussite de l'AACC Startup Project, le retour de la Portfolio Night en France, la poursuite de nos engagements RSE sont autant de succès qui récompensent aujourd'hui l'implication de nos administrateurs dans ces chantiers. Parmi les faits les plus marquants de cet exercice, je retiendrai bien sûr l'incroyable mobilisation autour de notre campagne de lutte contre l'abstention et l'enthousiasme qu'a rencontré la seconde édition de la Journée Agences Ouvertes." a commenté Frédéric Winckler.

Cette Assemblée Générale a par ailleurs permis de procéder au renouvellement partiel du conseil d'administration de l'association, sur un total de 34 sièges :

3 nouveaux administrateurs ont été élus :

Muriel	FAGNONI	BETC
Christophe	LAFARGE	H
Edouard	de POUZILHAC	5 ^{ème} GAUCHE

9 administrateurs sortants ont été réélus :

Valérie	ACCARY	BBDO Paris
Philippe	ADENOT	LOWE STRATEUS
Gildas	BONNEL	SIDIESE
Patrick	CAUVIN	DDB Live for People
Benoît	de FLEURIAN	OGILVY & MATHER
Patrick	LARA	PUBLICIS Conseil
Vincent	LECLABART	AUSTRALIE
Patrick-M	TOUITOU	LES JARDINS DE LA CITE
Robert	ZARADER	EQUANCY & Co

22 administrateurs sont en cours de mandat.

A propos de l'AACC

Créée en 1972, l'Association des Agences-Conseils en Communication (AACC), est un syndicat professionnel régi par la loi du 21 mars 1884. Représentant plus de 80 % de la profession, l'AACC regroupe 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 10 000 salariés. L'AACC est aussi une fédération de métiers organisée en 9 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : publicité, customer marketing, communication interactive, communication corporate, communication santé, production publicitaire, communication éditoriale, communication événementielle et Outre-Mer. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC.

www.aacc.fr

Contacts presse :

Charles Tauzi - ctauzi@aacc.fr - 01 47 42 27 26